



**ATELIER REGIONAL UIT SUR  
L'ACCESSIBILITE DES TIC AUX  
PERSONNES HANDICAPEES DANS LA  
REGION AFRIQUE**

**ZAMBIE / LUSAKA – 15 et 16 juillet 2008**

# Accès des TIC aux Personnes Handicapées: «état des lieux et opportunités de l'environnement international et local / Burundi»

Présenté par:

Fulgence NDAGIJIMANA

Union des Personnes Handicapées du Burundi (UPHB)

2<sup>ème</sup> Vice-président

# I. Etat des lieux

## 1. Secteur des télécommunications:

- Grâce à la libéralisation, les acteurs des télécommunications au Burundi se classent en trois catégories:
- ✓ Deux opérateurs fixes: l'Office National des Télécommunications avec ses 29 000 LP, et U-COM (opérateur privé)

## (Suite)

- ✓ Les opérateurs de la téléphonie mobile GSM: ONAMOB, U-COM, Africell et ECONET qui totalisent à peu près 200 000 abonnés
- ✓ Les fournisseurs d'internet (U-COM, CBINET, USAN, MAPATRO, ONATEL) et autres acteurs (cybercafés, distributeurs, centres d'appels)

## (suite)

- Malgré l'évolution positive, la télédensité (3 lignes fixes et mobiles pour 100 habitants) a certes augmenté, mais reste très faible par rapport à la moyenne observée dans certains pays africains.
- Les zones urbaines concentrent à elles seules 90% du parc d'abonnés

(suite)

## 2. Internet:

- Quatre sociétés fournisseurs d'accès internet se partagent pour environ 2000 abonnés et les internautes sont estimés à 20 000.
- Les perspectives sont bonnes, tous les opérateurs ont signé en 2006 un MoU pour la mise en place d'un backbone national en fibre optique qui sera connecté sur le projet EASSY (East African Submarine Cable System)

## (Suite)

### 3. Secteur de l'informatique:

- Faible taux d'informatisation et d'automatisation des services
- Cela à cause de la conjoncture économique et politique et surtout du coût trop élevé des investissements dans ce domaine

(suite)

## 4. Secteur de l'audio visuel et médias:

- L'utilisation des TIC dans le secteur a permis de renforcer le potentiel technique des médias
- Elle a permis l'accroissement de la productivité et promu la liberté et la démocratie en facilitant l'accès à l'information
- Depuis 2002, des sites web d'information sont développés
- Deux stations de radio émettent en streaming sur internet

## II. Facteurs bloquant le développement des TIC au Burundi

- La vétusté des moyens classiques de télécommunication existants;
- Un taux assez bas d'équipements en réseaux de télécommunication qui est un obstacle à l'attraction des investissements de prestataires de service;
- La faible quantité de l'énergie électrique disponible;
- Un faible parc informatique

## (suite)

- Les coûts élevés des équipements et services TIC;
- Le pouvoir d'achat limité des Burundais;
- Un faible taux de scolarisation;
- Une faible pénétration de l'internet;
- Les moyens insuffisants pour assurer; convenablement les fonctions de régulation et de contrôle.

# III. Politique nationale des TIC

- Objectif stratégique:
  1. Renforcement des capacités

- Objectifs spécifiques:
  - Mise en œuvre des actions de sensibilisation
  - Introduction des TIC dans le système informatique
  - Renforcement des capacités humaines en TIC au niveau national
  - Renforcement des capacités de l'Université du Burundi

## (Suite)

- Objectif stratégique:
  2. Améliorer l'environnement juridique et réglementaire
- Objectif spécifique:
  - Mise en place d'une législation adaptée aux TIC
  - Renforcer les capacités de l'Agence de Régulation et Contrôle des Télécommunication
  - Mener un processus de réformes institutionnelles
  - Mise en place d'une politique universelle

## (suite)

- Objectif stratégique:
  3. Promouvoir et renforcer le développement des infrastructures
- Objectifs spécifiques:
  - Développer des politiques d'infrastructures nationales accessibles
  - Améliorer la connectivité internet
  - Renforcer les capacités de production de l'énergie

## (suite)

- Objectif stratégique:
  4. Promouvoir la bonne gouvernance
- Objectifs spécifiques:
  - Améliorer l'efficacité de l'existant
  - Création d'un intranet gouvernemental
  - Amélioration de la gestion administrative , économique et financière
  - Renforcement des capacités des agents de l'administration

## (suite)

- Objectif stratégique:

5. Promouvoir et encourager l'investissement privé

- Objectif spécifique:

- Améliorer l'environnement des affaires
- Favoriser la compétitivité et la libre concurrence des entreprises
- Mobiliser des ressources financières

(suite)

■ Objectif :

6. Application et développement de contenus

- Cet objectif comprend des sous programmes couvrant divers domaines de la vie du pays (santé, bonne gouvernance, agriculture et élevage, justice commerce et industrie, sécurité et défense nationale, etc

## IV. Constat sur la politique nationale des TIC

- Ce qu'on peut déplorer de cette politique, ce qu'elle ne fait pas mention des personnes handicapées
- Donc, difficile de développer des produits ou services TIC accessibles aux personnes handicapées.

# V. Les personnes handicapées au Burundi

- Le domaine du handicap est caractérisé par un manque criant de statistiques
- Or, sans chiffres, pas de budget, donc pas d'action
- Cependant, quelques études sociologiques sur les attitudes et appréhensions du handicap réveillent certains faits

## V.1. Conception par les communautés

- Le handicap encore considéré comme punition divine
- Les PH constituent une charge pour la famille et la communauté
- Les PH considérées comme des objets de charité
- Les PH constituent une minorité négligeable
- Les PH sont des êtres inférieurs, sans droits, qui inspirent pitié et sans valeur

## V.2. Appréhension des personnes handicapées elles-mêmes

- Personnes abandonnées par tous: pouvoirs publics, société civile, élus, etc
- Culpabilité (sentiment d'être une charge)
- Perte d'estime de soi
- Sentiment de désespoir dans l'avenir
- Etre sans droit
- Eternel assisté

## VI. Quelques chiffres sur le handicap

- Au Burundi, la population globale est estimée à 7,5 millions d'habitants;
- Selon l'OMS, 600 à 650 de personnes handicapées, soit environ 10% de la population mondiale présentent un handicap;
- Près de 500 millions (77% à 83%) de cette population handicapée vivent dans les pays en voie de développement;
- 70% à 80% des adultes handicapés sont sans emploi et vivent dans la grande pauvreté (ONU);

## (suite)

- La Banque Mondiale estime 20% des personnes les plus pauvres sont handicapées et ont tendance à être encore plus désavantagées par les membres de leurs communautés;
- 2% des personnes handicapées en Afrique ont accès aux services de réadaptation (ONU);
- Seulement 1% à 2% des enfants handicapés dans les pays en développement vont à l'école (UNESCO);
- 1% des filles handicapées sont alphabétisées (Unicef).

**(suite)**

Suivant la situation spécifique de chaque pays, les disparités socio-économiques en terme de développement, ces chiffres sont à prendre avec une grande prudence car ils peuvent se présenter avec une relative acuité dans certains pays.

# VI. Les préalables pour l'accessibilités des TIC aux personnes handicapées

## 1. Accès à la scolarisation:

- La majorité des enfants handicapés n'ont pas accès à la scolarisation ou ont un accès très limité
- Beaucoup d'obstacles à l'éducation inclusive subsistent
- Même l'éducation spécialisée est trop limitée
- Malgré l'éducation pour tous qui est prônée, il n'y a pas de politique claire en matière d'éducation des enfants handicapés

## Accès à la scolarisation (suite)

- Or, les produits et services TIC ne peuvent être utilisée que si les consommateurs ont des connaissances de base minimales
- Le faible niveau d'éducation implique un faible potentiel d'accéder à l'emploi et donc un manque de revenus

## 2. Capacités financières

- L'accès aux TIC suppose une certaine capacité financière pour payer les prestations des opérateurs ou se procurer le matériel nécessaire
- Or, le handicap est à la fois une cause et une conséquence de la pauvreté
- Tous ces deux aspects se renforcent et forment un cercle vicieux
- Pour briser ce cercle vicieux, le handicap devrait être pris en compte dans toutes les actions de réduction de la pauvreté

### 3. Accessibilité aux infrastructures

- Pour jouir des facilités offertes par les TIC, du moins pour certaines, il faut accéder physiquement dans les lieux de prestations des opérateurs
- Or, la culture de l'accessibilité physique pour les PH tant publiques que privées ne semble pas être une préoccupation

## 4. Des équipements / outils TIC adaptés et accessibles

- Pour certaines catégories de handicap, les équipements / outils TIC nécessitent des aménagements spécifiques pour jouir des facilités offertes;
- Dans les pays développés, l'avancée technologique a permis la production d'outils adaptés et accessibles, mais qui restent hors de portées financière dans la plupart des PVD

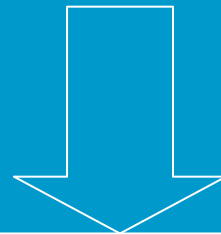
Inaccessibilité  
à l'éducation ou  
bas niveau d'éducation



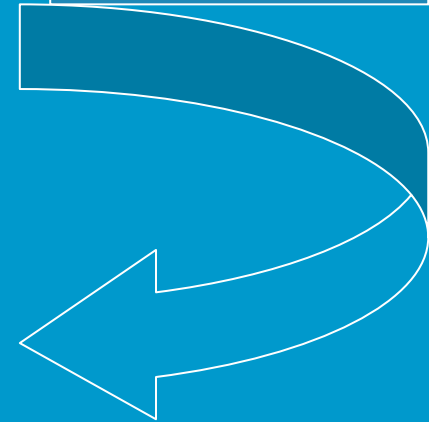
Inaccessibilité  
à l'emploi



Manque de  
revenus



Freins à l'accès aux TIC



## VII. Accès Vs Accessibilité

- L'accès aux TIC concernent principalement le matériel et l'infrastructure des télécommunications (internet, mobile, etc)
- Le concept d'accessibilité fait référence au développement des paramètres et des ressources dans les TIC qui permettent de répondre aux besoins, préférences et compétences particulières de chaque utilisateur

## (suite)

- L'accessibilité se soucie du contexte dans lequel se déploient les TIC, c'est-à-dire:
  - ✓ Les politiques et cadres législatifs;
  - ✓ Les aménagements institutionnels et les ressources nationales pour planifier et gérer les TIC et produire des contenus;
  - ✓ L'état de l'infrastructure des TIC et des technologies associées

## VIII. Opportunités de l'environnement international et local

- Depuis, les années 1970, beaucoup de textes ont été élaborés pour promouvoir la vie des personnes handicapées sur tous les de la vie, y compris bien sûr l'accès aux outils TIC
- Plan d'action Continental pour la Décennie Africaine des Personnes Handicapées (dans son objectif 6)
- Convention Internationales relative aux Droits des Personnes Handicapées (articles 9,21)
- Au Burundi, le domaine du handicap se développe très timidement et il y a une sensibilité du Gouvernement aux évolutions internationales dans ce domaine, malgré un engagement encore très limité

## IX. Recommandations

- Que devraient faire les Gouvernements?
  - Promouvoir un développement inclusif et équitable envers les PH
  - Encourager les opérateurs et leur donner des facilités pour rendre accessibles les TIC pour tous
  - Signer et ratifier les différentes conventions / textes relatifs aux PH et traduire leurs contenus en actions concrètes

## (Suite)

- Promouvoir le e-inclusion par le e-handicap
- Considérer la problématique d'accès aux TIC pour les personnes handicapées de façon pluridimensionnelle
- Considérer la problématique du handicap de façon transversale dans tous les secteurs de la vie du pays

## (suite)

- Que devraient faire les opérateurs des TIC?
  - Intégrer dans la définition de leur stratégie la problématique d'accessibilité des PH à leurs produits

## (suite)

- Que devraient faire les Organisations de personnes handicapées?
  - La problématique du handicap a été souvent relégué au banc des questions non prioritaires, les Organisations de personnes handicapées devraient renforcer leurs actions pour être acteurs de leur développement et non des spectateurs.

**Vive les TIC accessibles pour tous**

**Vive la dignité, la solidarité et  
l'épanouissement des Personnes  
Handicapées**

**Merci de votre attention**